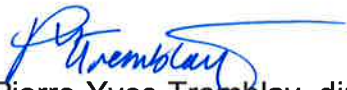


AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire, adoptera conformément au Code municipal, le budget 2017 et le programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019 lors de séances spéciales qui seront tenues le 12 décembre 2016 à 19 h 15 et 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 199, rue Principale.

De plus, tel que prévu par le Code municipal, les délibérations du conseil et les périodes de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le budget 2017 et le programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019.

Donné à Saint-Nazaire, ce trentième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 30^e jour de novembre 2016.



Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier